

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:--:--  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:--:--

DECRET N°74-96 du 4 avril 1974

chargeant le Ministre des Travaux Publics,  
Mines et Energie, de l'intérim du Ministre  
des Affaires Etrangères pour compter du 27  
mars 1974.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui  
l'a complété,

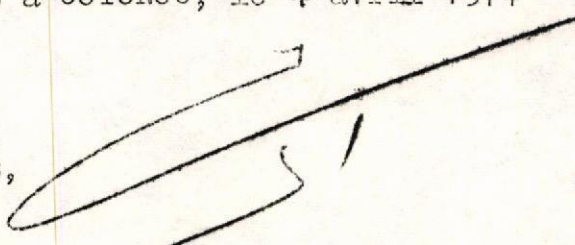
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 27 mars 1974, le Capitaine André ATCHADE,  
Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est chargé de l'intérim  
du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Batail-  
lon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 4 avril 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 MAE-MTP 4 autres ministères 9 CNR 4 SGG 4 SPD 2  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGP-DGAJL-INSAE 6 JORD 1